

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.5/1036
14 janvier 1957

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. CHRISTOPHE TCHOUDJEU CONCERNANT
LE CAMEROUN SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du
Conseil de tutelle)

Kamerun le 30 - 11 - 56

Tchoudjeu Christophe Mécanicien New-Bell Douala

Demandant l'unification et l'indépendance immédiate du Kamerun

A Monsieur le Président et les membres de l'Assemblée Générale des Nations Unies

Monsieur le Président

Vu mon honneur de ma tristesse de m'incliner auprès de vous.

Vu la grande souffrance que nous rencontrons à l'heure actuelle dans notre territoire sous-tutelle de l'O.N.U.

Vu notre refus hostile de l'application fameuse de la loi-cadre que la France prétend de nous imposer par la force.

Est-il faut que nous revendiquons notre droit?

Nous ne voulons pas aucun vote dans notre territoire sans l'amnistie pleine et totale. C'est ce que nous disons à la France. Mais elle ne veut que nous imposer par sa force. Et quand nous demandons cette amnistie pleine et totale à la France, elle ne nous répond qu'avec des massacres, des arrestations infinies, des perquisitions des demeures et des bureaux de nos frères. Pleuve. Le rédacteur chef du Journal Kamerun mon pays (Jean Marie-Manga vient d'être arrêté sans cause et une perquisition a été faite dans son bureau. Voilà Monsieur le Président ce que la France nous nourrisse maintenant. Pour une dernière fois, le peuple Kamerun dit

/...

non et non à la France. Nous ne sommes pas l'une de ces colonies et nous ne voulons pas la fameuse loi française. Pour une amitié franco-kamérundaise, nous demandons sans réserve l'unification et l'indépendance immédiates du Kamerun.

Vive le peuple à disposer d'ux mêmes

Vive la voix du Seigneur

Vive l'O.N.U. Faites nous délibérer à vite le Redacteur chef de ce jeune journal Kamerun mon pays.

Votre dévoué
